

--- Communiqué de Presse ---

Lyon, le 08 janvier 2021

Impossibilité de soutenir leur thèse, interdiction d'exercice : de nombreux étudiants en odontologie laissés de côté.

Le 1er janvier 2021 marque pour beaucoup d'étudiants en odontologie la fin de la période d'autorisation d'exercice en cabinet faute d'avoir soutenu leur thèse avant le 31 décembre 2020. Depuis cette date, ils sont tout simplement interdits d'exercice en qualité de remplaçant ou d'étudiant-adjoint d'un chirurgien-dentiste. Outre un sentiment d'injustice et d'inquiétude, c'est un réel problème de santé publique qui découle de cette situation.

Comme le dispose la législation en vigueur, les étudiants ayant réussi leurs examens de 6ème année à l'été 2019 avaient jusqu'à la fin de l'année 2020 pour soutenir leur thèse et obtenir leur diplôme. Cependant, la crise sanitaire a provoqué la fermeture – pendant près de 16 semaines – des facultés, bibliothèques ou autres laboratoires de recherches rendant difficile voire impossible la préparation et/ou la soutenance de ce projet de fin d'étude.

L'UNECD, [avec le soutien de l'ONCD](#), a sollicité le Ministère de la Santé sur cette problématique en demandant une prolongation exceptionnelle de 6 mois de ce délai : sans réponse. Ce sont maintenant plusieurs cabinets libéraux, en tension, qui ne peuvent donc plus proposer à ces étudiants des contrats de collaboration ou de remplacement. Les plans de traitement de nombreux patients sont également stoppés à ce jour. C'est tout le système de soins buccodentaires qui est pénalisé par ce contexte déjà fort contraignant.

L'UNECD et l'ONCD demandent, à nouveau, un prolongement de 6 mois de la période pendant laquelle les étudiants peuvent être autorisés à exercer la profession avant l'obtention de leur diplôme d'Etat de docteur en Chirurgie Dentaire.

Alexandre VIGNE
Président de l'UNECD
president@unecd.com
07 70 70 15 26

Serge FOURNIER
Président du Conseil National de l'Ordre
communication@oncd.org